Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» Il reste entendu que l'activité de chaque groupe sera limitée à l'étude de questions spéciales le concernant et que toutes décisions que ces questions entraîneraient, seront portées à l'ordre du jour d'une séance de la Société des Ingénieurs et des Architectes pour être discutées et approuvées conformément aux statuts de cette société. »

Le comité provisoire du groupe, encouragé par l'adoption de cette résolution, a poursuivi son travail et étudié les statuts du groupe, statuts qui ont été approuvés par une nouvelle assemblée provisoire du groupe, le samedi 6 avril à 4 heures.

Nous donnons ci-dessous la teneur de ces statuts :

Statuts du groupe des architectes de la Société des Ingénieurs et des Architectes.

« 1. Le groupe des architectes constitué au sein des Société vaudoise et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes a pour but la sauvegarde des conditions économiques de la profession et l'étude de toutes questions propres à améliorer au point de vue moral et matériel la situation de l'architecte.

» 2. Fait partie de droit de ce groupe tout architecte membre des susdites Sociétés, à moins qu'il n'ait formellement décliné cet avantage.

» 3. Le groupe est administré par un bureau formé d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Caissier et de deux autres membres. Un ou deux membres du bureau devront être choisis hors de Lausanne. Fera partie de droit du bureau, au moins un membre architecte du Comité des Sociétés des Ingénieurs et des Architectes, Section vaudoise et Société vaudoise, l'assemblée du groupe élisant les autres membres du bureau, à la majorité, jusqu'à concurrence de cinq membres. Le groupe élira son bureau et désignera son Président à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Sociétés des Ingénieurs et des Architectes, cette élection étant valable pour un an. Les membres du bureau sont rééligibles.

» 4. Pour subvenir aux dépenses du groupe, une cotisation spéciale sera fixée et perçue chaque année.

» 5. L'activité du groupe n'est limitée en rien, cependant, toute décision importante que le dit groupe aurait à prendre, comme toute démarche officielle qu'il voudrait entreprendre, devront être portées à l'ordre du jour d'une assemblée de la Société des Ingénieurs et des Architectes pour être discutées dans les formes statutaires.

» Ces questions approuvées, le Comité de la Société des Ingénieurs et des Architectes sera chargé de leur exécution. »

A l'issue de l'assemblée générale, la Société et Section vaudoises des Ingénieurs et des Architectes a donné son approbation à l'unanimité aux statuts du groupe, et le Comité de la section a annoncé que le Comité Central de la Société avait donné son assentiment à la formation du nouveau groupe d'architectes.

Sitôt après l'assemblée générale, les architectes, membres de la Société et Section vaudoises, dans une nouvelle réunion du groupe, ont pris connaissance de la décision ci-dessus mentionnée, ont définitivement constaté l'existence du groupe et constitué son comité de la façon suivante :

Président : *M. Georges Epitaux.*
Secrétaire : *M. F. Gilliard.*
Caissier : *M. C. Gunthert à Vevey.*
Membre : *M. H. Verrey*, père.
Membre : *M. H. Meyer.*

La contribution au groupe a été fixée à 5 francs pour le premier exercice.

Le bureau du groupe a immédiatement commencé son travail et institué diverses commissions dans le but d'étudié d'une façon complète certaines questions très urgentes et d'intéresser à ce travail le plus grand nombre possible de membres de la Société.

Voici quel sera la composition de ces commissions ainsi que leur programme indiqué sommairement :

I. *La crise de la construction provoquée par la guerre, et ses conséquences pour les architectes. Moyens immédiats d'y remédier.*

Rareté et renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre ; difficultés de transport ; arrêt des entreprises immobilières ; complications d'ordre économique et financier, etc.

Président de la commission : M. Ch. Thévenaz.

Membres : MM. Ch. Bonjour, Ch. Braun, Chamorel-Garnier, M. de Rham, A. Laverrière, Ch. Melley, O. Oulevey, J.-H. Verrey.

II. *Situation actuelle des architectes à l'égard des propriétaires et des entrepreneurs.*

Examen des nouvelles charges et responsabilités incombant aux architectes du fait de la situation provoquée par la guerre ; devis et délais de construction ; révision des tarifs d'honoraires pour permettre aux architectes de faire face aux exigences présentes et au renchérissement général de la vie, etc.

Recherche de bases d'entente avec les entrepreneurs sur tous les points d'intérêt commun ; possibilités d'une meilleure utilisation de toutes les ressources disponibles ; règlement des difficultés résultant des fluctuations de prix et hausses en en cours de travaux, etc.

Président de la commission : M. H. Meyer.

Membres : MM. R. Bonnard, L. Brazzola, Ch. Brugger, Ed. Guinand, D. Isoz, E. Monod, J. Taillens, A. van Dorsser.

III. *Moyens propres à assurer, pendant la crise, du travail aux architectes établis.*

Démarches auprès des administrations fédérales, cantonales et communales en vue d'obtenir que tous les projets de construction fassent l'objet de concours publics, généraux ou régionaux, même lorsque les projets sont d'une réalisation lointaine. Eventuellement, autres moyens efficaces.

Président de la commission : M. Ch. Gunthert.

Membres : MM. Ernest Burnat, Ch. Coigny, L. Collombet, V. Chaudet, H. Chaudet, M. Polak, E. Quillet, L^s Villard père.

D'autres questions seront prochainement mises à l'étude et les rapports des différentes commissions, discutés en séance plénière du groupe, seront portés à la connaissance de la Société et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

(Section de la Société Suisse.)

Séance et assemblée générale ordinaire annuelle du jeudi 24 janvier 1918.

La séance est ouverte à 8 h. 50 en présence de trente-et-un membres.

M. *F. Fulpius*, président, fait tout d'abord quelques communications au sujet des affaires courantes. La mairie de Veyrier a pris bonne note des démarches que la Société a entreprises auprès d'elle en ce qui concerne la construction d'une école. M. E. Fatio a demandé une nouvelle subvention au nom de la Commission de la Maison Bourgeoise ; cette demande a été renvoyée au nouveau Comité. Le Comité

Central a fait parvenir aux Sections une circulaire se rapportant aux concours d'architecture, mentionnant le fait que des concours récents ont présenté des irrégularités et rappelant que tous les membres de la Société ont le devoir moral de lui signaler les irrégularités qui peuvent se produire. Enfin une réunion des présidents de Sections aura lieu le 31 janvier 1918 à Soleure.

M. Paul Mercier, ingénieur, maître au collège, prend ensuite la parole pour introduire la question de l'agrandissement de ce collège. Il expose successivement l'historique de la question en s'appuyant sur un graphique relatif au nombre des élèves et sur des constatations statistiques au sujet de la répartition de leurs domiciles, la solution envisagée en 1913 et étudiée par notre collègue M. E. Fatio, enfin les deux solutions qui se présentent maintenant et pour l'une desquelles M. Marshall, architecte, maître au collège, a étudié sommairement des variantes que le conférencier soumet à l'assistance.

M. Mercier est vivement remercié de son intéressant exposé.

La discussion animée qui suit se termine par la nomination d'une commission chargée d'examiner la question et de rapporter prochainement.

On passe alors aux tractanda de l'assemblée générale, qui est en nombre pour délibérer.

Les rapports du président, du trésorier et du vérificateur des comptes pour 1917 sont lus et sont adoptés sans observation ; les deux premiers ont paru ici même.

L'élection du nouveau Comité pour 1918 et 1919 a lieu ensuite. Sont élus sans opposition :

Président : Georges Autran, ingénieur.
Membres : Edmond Emmanuel, ingénieur.
» Franz Fulpius, architecte.
» Gustave Peyrot, architecte.
» Charles Schüle, architecte.

MM. E. Arthur et M. Brémond sont nommés vérificateurs des comptes pour la même période de temps.

Il est décidé de fixer à Fr. 5.— la cotisation pour 1918.

M. F. de Morsier, au nom de l'assistance, remercie l'ancien Comité, et notamment le président de celui-ci, pour toute la peine qu'il a prise depuis deux ans.

Il est rappelé, aux propositions individuelles, que la Société doit prochainement présenter deux jurés pour les examens de fin d'apprentissage. MM. H. Roche et C. Schüle sont désignés à cet effet.

La séance est levée à 10 h 40. *Le secrétaire :* Ed. Emmanuel.

Séance du vendredi 22 février 1918.

M. *G. Autran,* président, ouvre la séance en présence de treize membres et liquide rapidement les affaires courantes.

M. F. Fulpius, vice-président du Comité Central, fournit quelques renseignements sur « les normes pour les concours de génie civil ». Elles ont été longuement discutées par une commission et par le Comité Central. Il estime qu'elles ont donc été étudiées avec soin et croit qu'il vaudrait mieux les adopter telles qu'elles sont proposées maintenant, afin de faciliter la tâche du dit Comité Central. Cette manière de voir et les normes en bloc sont adoptées sans observation par l'assistance.

Il est donné lecture du rapport de la commission nommée pour l'étude de la question de l'agrandissement du Collège, rédigé par M. G. Schüle, concluant à ce que la Société appuie la construction projetée d'un collège à St-Jean et se terminant par un double vœu qui devrait, dans l'idée de la commission, être transmis aux autorités compétentes : un premier vœu tendant à ce que l'Etat achète des terrains en dehors de ville, par exemple à Malagnou, en vue de la construction d'autres collèges ; un second vœu tendant à ce que l'étude du transfert de la prison de St-Antoine soit entreprise dès maintenant, quel que soit l'édifice qui devra la remplacer, collège ou palais de justice.

Le rapport, avec la conclusion et les vœux, est adopté.

M. Fulpius fait remarquer que la Société a demandé, il y a deux ans déjà, que les constructions fussent mises au concours ; le Comité ne perdra pas la chose de vue.

MM. Autran, Imer-Schneider, Peloux, Vaucher, Weibel sont nommés délégués en titre, MM. Arthur, Bolle, Brémond, Chavannes, Piquet, délégués suppléants pour l'année 1918.

M. Camille Martin, architecte, veut bien faire à la section une conférence sur les travaux de restauration de l'église de la Madeleine à Genève, qu'il dirige. Il commence par quelques considérations générales sur les restaurations d'édifices et examine les divers points de vue auxquels on peut se placer pour y procéder :

1. Le point de vue conservateur.
2. Le point de vue utilitaire (exemples : ancienne chapelle des Macchabées, proposition d'aménagement du temple de la Fusterie).
3. Le point de vue architectural ou artistique ; dans ce cas le point de vue purement utilitaire est tempéré par le goût de l'architecte qui effectue les changements nécessaires suivant les exigences du temps en donnant à l'édifice une forme architecturale (exemple : façade de St-Pierre).
4. Le point de vue archéologique. La préférence est donnée au style d'une époque déterminée.
5. Le point de vue historique ; c'est le plus moderne ; on admet que les styles des diverses époques sont de même valeur et on évite toute destruction systématique de parties d'une époque donnée. Il facilite la restauration, car généralement les parties datant d'époques diverses sont enchevêtrées.

Le conférencier explique ensuite comment, dans le cas concret, l'église de la Madeleine est parvenue à sa forme actuelle ; de nombreuses photographies et divers plans aident à la compréhension de ces explications. Puis il indique dans quel sens il a résolu le problème qui lui était posé en cherchant à faire une œuvre harmonieuse présentant la marque de l'époque à laquelle la restauration a lieu, mais ne permettant pas de voir sur place les différentes phases par lesquelles l'édifice a successivement passé ; ceux que ces phases intéressent pourront toujours les retrouver dans les plans et les relevés détaillés.

M. Autran, qui a été vivement intéressé par cette conférence, de même que le reste de l'assemblée, remercie M. Martin et lui demande s'il serait possible de visiter les travaux, maintenant que les explications préliminaires ont été fournies. Rendez-vous est pris finalement pour le jeudi 28 février 1918.

La séance est levée à 10 h. 45.

Société suisse des ingénieurs et des achitectes.

Communiqué du secrétariat.

Résultats de la votation des délégués de la S. I. A. sur les propositions du Comité central du 28 mars, concernant

1. Mode de votation des délégués.
2. Budget 1918.
3. Cotisations pour 1918.
4. Normes pour les concours du génie civil.

Tous ces projets sont adoptés.

Il sera procédé simultanément au recouvrement de la cotisation annuelle, incessamment, et à l'envoi d'imprimés.

Zurich, le 17 avril 1918.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde